

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Objectifs et politique d'investissement

Le FCP, **Patrimoine Multigestion**, de classification « Mixte », a pour objectif de surperformer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, son indice de référence : 50% MSCI World + 50% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (indices de référence calculés dividendes nets réinvestis).

Ce fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Pour réaliser cet objectif, la société de gestion mettra en œuvre une gestion discrétionnaire à travers diverses classes d'actifs via des investissements réalisés exclusivement en OPCVM.

Le FCP **Patrimoine Multi-gestion** est un fonds de fonds qui a pour objectif de saisir les opportunités d'investissements sur les marchés à travers une sélection d'OPCVM de toutes classifications et de tous styles de gestion.

Au travers d'une gestion exclusivement en OPCVM, le FCP est investi sur toutes les classifications et zones géographiques et assure une diversification entre actifs risqués (avec risque de perte en capital : OPCVM autres que « monétaire » ou « monétaire CT ») et actifs monétaires (FCP de classification AMF « monétaire » ou « monétaire CT »).

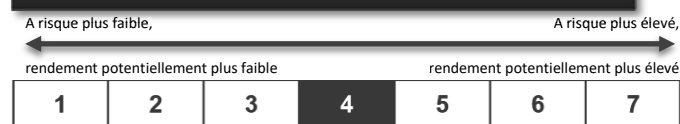
Son exposition aux marchés actions sera comprise entre 15% et 80% et son exposition aux marchés de taux (OPCVM Monétaires compris) entre 20 à 85%.

L'exposition maximale aux pays émergents sera limitée à 30% de l'actif net et celle aux matières premières à 10% de l'actif net.

L'exposition aux ETF sera limitée à 20% de l'actif net. Le fonds sera exposé à hauteur de 15% maximum en émetteurs high yield, indirectement via l'investissement en OPCVM sous-jacents.

Les critères de sélection de fonds portent non seulement sur des critères de performance et d'objectifs de gestion, mais aussi sur des indicateurs de suivi du risque développés par Swiss Life Gestion Privée.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son objectif de surperformer, sur la durée de 5 ans, son indice de référence (50% MSCI World + 50% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE), en ayant la possibilité d'investir 80% de l'actif net, via des OPCVM principalement exposés aux actions.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

PATRIMOINE MULTI-GESTION

ISIN PATRIMOINE MULTI-GESTION : FR0011510064

FCP GÉRÉ PAR SWISS LIFE GESTION PRIVÉE

Dans ce cadre, SwissLife Gestion Privée se réfère aux deux éléments suivants :

- un système de sélection d'OPCVM composé d'outils d'analyse quantitative (régularité, performance, volatilité...) permettant de détecter les tendances de façon transversale aux catégories d'actifs ;
- un modèle d'optimisation du rendement/risque d'une allocation d'actif.

Enfin, SwissLife Gestion Privée sélectionne également les OPCVM sur la base de critères qualitatifs (notoriété des sociétés de gestion gestionnaires et des dépositaires, due diligences et procédure de suivi et contrôle des risques chez les sociétés gestionnaires), obtenus notamment lors d'entretiens ou de rencontres avec les sociétés de gestion.

L'approche en multigestion permet d'accéder à des gérants internationaux, experts sur leurs classes d'actifs et zones géographiques, tout en bénéficiant d'une liquidité quotidienne pour assurer le maximum de flexibilité au fonds et optimiser le timing d'investissement.

La valorisation du FCP est quotidienne. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris à 10h30. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation de la demande. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 10h30 sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, SwissLife Gestion Privée (SLGP) ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein du fonds, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DICI et le prospectus. SLGP a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

Les revenus du FCP sont capitalisés.

Recommandation : ce Fonds ne pourrait pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité : L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit : Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 4.00%

Frais de sortie : Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants : 2,68 % de l'actif net*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance : Néant

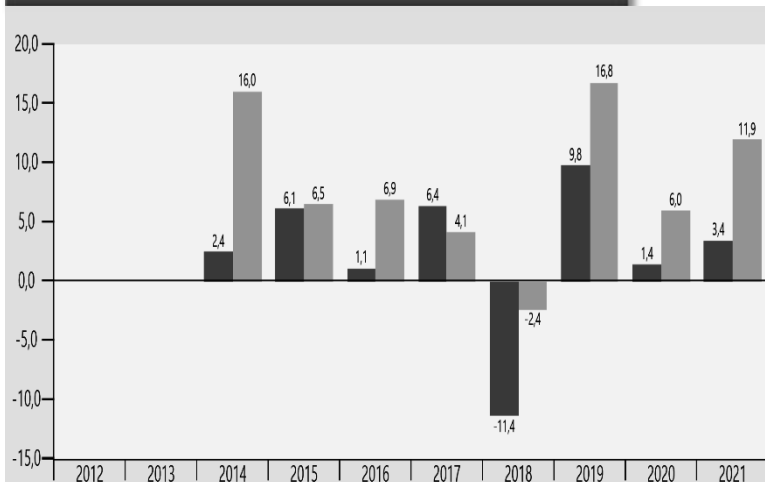
* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais annualisés de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Swiss Life Gestion Privée 7 place Vendôme – 75001 Paris, ainsi que sur le site : www.swisslifebanque.fr.

Performances passées



■ PATRIMOINE MULTI-GESTION
■ Benchmark

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FCP a été créé en 2013.

Indicateur de référence : 2/3 MSCI World exprimé en Euro + 1/3 EuroMts Global. Depuis le 24/02/2017, l'indicateur de référence a changé et est dorénavant le 50% MSCI World +50% euromts global.

Depuis le 01/06/2022, l'indicateur de référence a changé et est dorénavant le 50% MSCI World + 50% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE

Les performances ont été calculées en EUR.

Source des données : SLGP

Informations pratiques

Informations pratiques

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « US PERSONS ». La définition est disponible dans le prospectus de l'OPCVM.

Nom du dépositaire : Swiss Life Banque Privée

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : de plus amples informations sur le FCP, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document trimestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Le document intitulé « Politique d'engagement actionnarial » et son rapport sont disponibles dans les mêmes conditions.

Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique d'engagement actionnarial » et aux propositions du conseil d'administration.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet (indiqué ci-dessus) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salarié et les organes responsables de leur attribution.

Fiscalité : les parts du FCP sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Swiss Life Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Swiss Life Gestion Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.